SIGMASANTÉ
Faire corps pour l'avenir

Les groupes d'achat au Québec

14 Juin 2017

Le réseau de la santé et des services sociaux

- 129 établissements dont :
  - 34 établissements publics (182 avant la loi 1)
  - 95 établissements privés conventionnés
- Budget des établissements :
  - 18 milliards $ (excluant salaire des médecins), soit 27% du budget de tous les programmes du gouvernement
- 3 groupes d'achats en commun :
  - Potentiel : 4,1 milliards $ (excluant construction)
  - Contrats en commun :
    - 2014-2015: 2 milliards $ (48%)
    - Perspectives 2016-2017 : 2,5 milliards $ (60%)

Le potentiel d'achat en commun par région

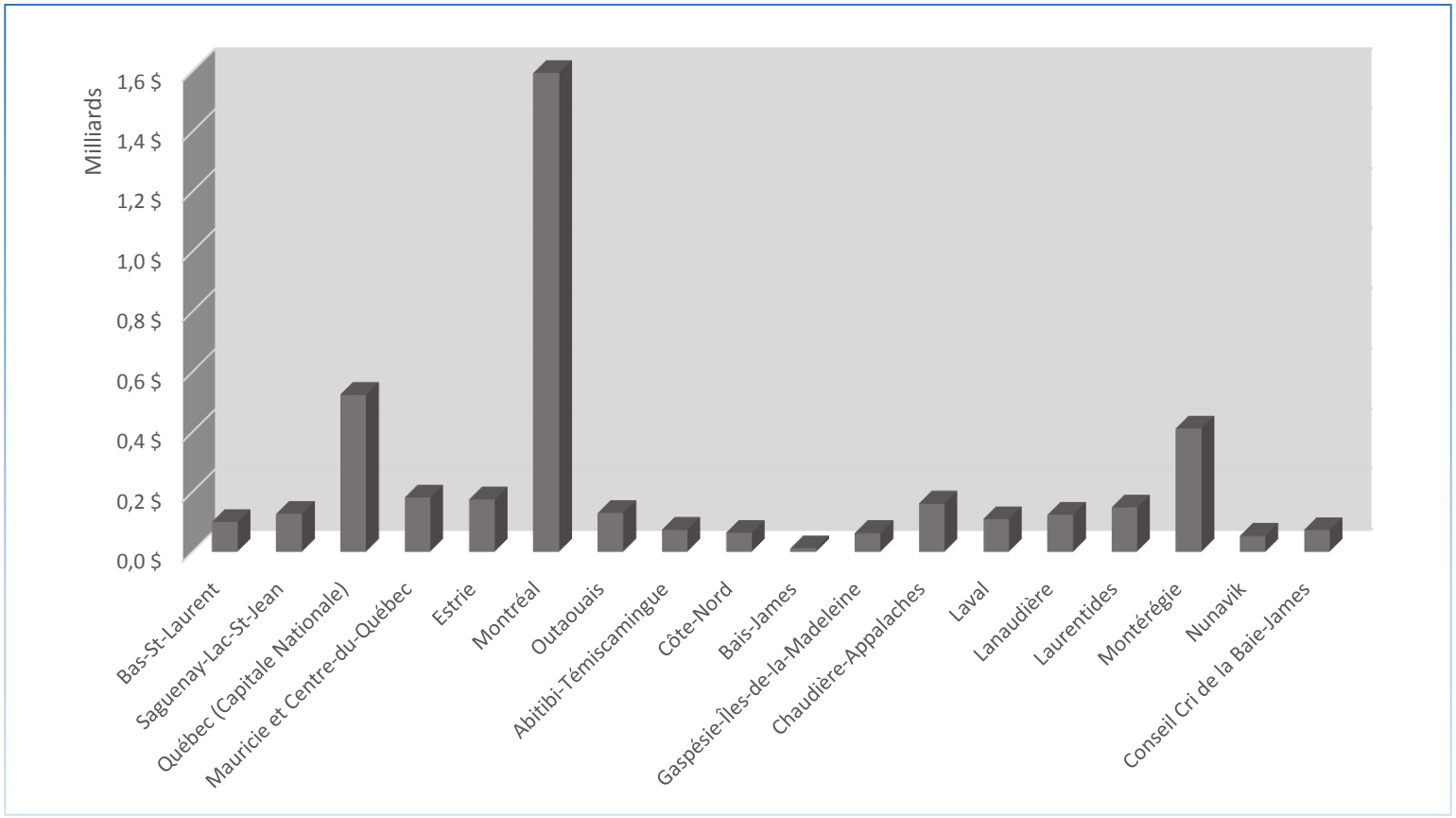

SIGMASANTÉ

Le potentiel d'achat en commun par groupe

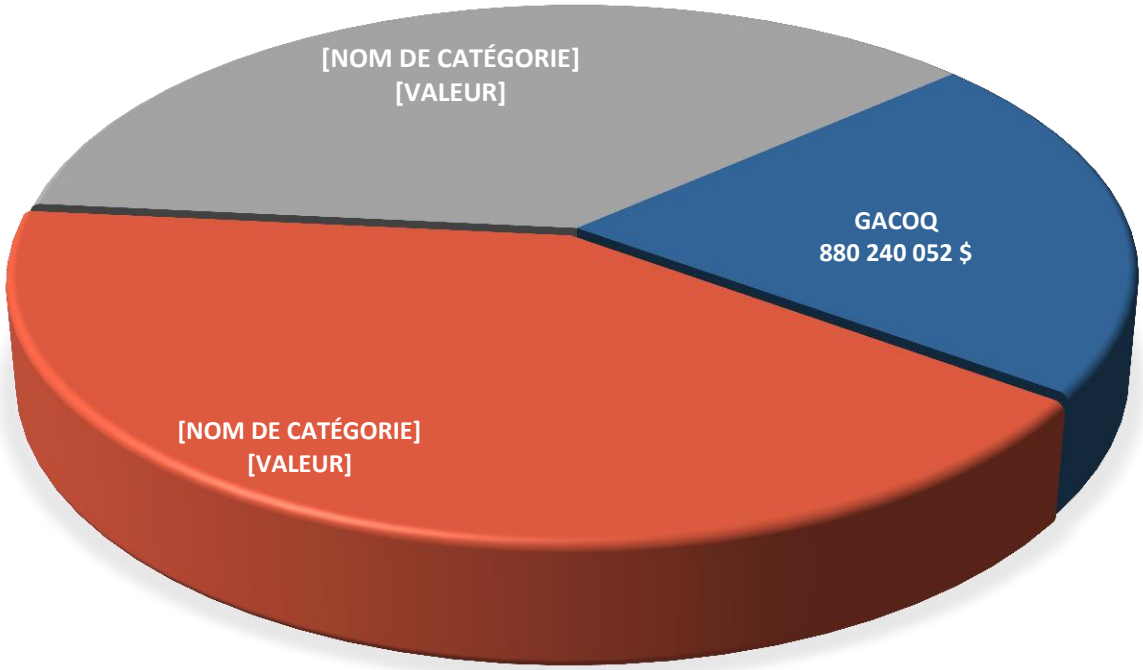

Son cadre législatif et réglementaire

Orientations gouvernementales

- Loi sur les contrats des organismes publics (2008)
  - Règlement sur les contrats d'approvisionnement;
  - Règlement sur les contrats de service;
  - Règlement sur les contrats de travaux de construction;
  - Politique de gestion contractuelle,
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics : intégrité, publication, reddition (2012)
- Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologie de l'information (2015)

Modes de sollicitation des contrats

Type de contrat	Gré à gré possible	Appel d'offres public
Contrats d'approvisionnement (biens)	Moins de 100 000 $	100 000 $ et plus
Services professionnels et techniques	Moins de 100 000 $	100 000 $ et plus
Travaux de construction	Moins de 100 000 $	100 000 $ et plus

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

- Utilisation obligatoire pour les organismes publics
- Utilisé par les entreprises pour se procurer les documents d'appel d'offres et les addendas
- Publication des résultats d'ouverture des soumissions et publication de renseignements sur les contrats conclus

se@o

Admissibilité des fournisseurs

- Posséder les qualifications, autorisations, licences et enregistrements nécessaires;
- Avoir un établissement au Québec ou dans les territoires visés par un accord intergouvernemental;
- Attestation valide de Revenu Québec;
- Respecter l'endroit, la date et l'heure limite fixées pour la réception des soumissions;
- Avoir tous les documents requis;
- Avoir toutes les signatures requises;
- Aucune soumission conditionnelle ou restrictive;
- Toute rature ou correction manuelle doivent être paraphée.

Accords de libéralisation

- Québec a conclu des accords de libéralisation des marchés publics avec le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires canadiens, et l'État de New York. Il s'est également déclaré lié par l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP)
- Ces accords ont pour objet d'ouvrir, à partir de certains seuils, les marchés publics à l'ensemble des entreprises canadiennes et américaines et des pays parties à l'AMP

Accords de libéralisation et appels d'offres

- Lorsque les acheteurs publics doivent acheter des biens ou faire exécuter des travaux de construction ou de services et qu'un accord de libéralisation des marchés publics est applicable, ils publient un appel d'offres public (SEAO).
- Ouverture des marchés publics aux entreprises des territoires visés par les accords
  - À partir de certains seuils, leurs appels d'offres sont ouverts aux entreprises des territoires visés par les accords. Les conditions varient en fonction du type de contrat (contrat de biens, de services, de travaux de construction ou de technologies de l'information) et du secteur d'activité de l'acheteur.
  - Certains contrats sont exemptés des accords, notamment les services d'arpenteurs-géomètres, d'avocats, de notaires et de santé et de services sociaux.

Orientations ministérielles

Cibles d’optimisation ministérielles

- Maximiser le pouvoir d’achat en confiant davantage de dossiers aux groupes d’achats en communs
- Implanter les pratiques exemplaires dans tous les établissements
  - Codification et classification des produits et services (GS1)
  - Commerce électronique (EDI)
  - Logistique d’approvisionnement

Commerce électronique (EDI)

Priorité 2015 : assurer l'adhésion de tous les fournisseurs et tous les établissements pour les 5 transactions

MSSS - Évolution des transactions EDI au Québec

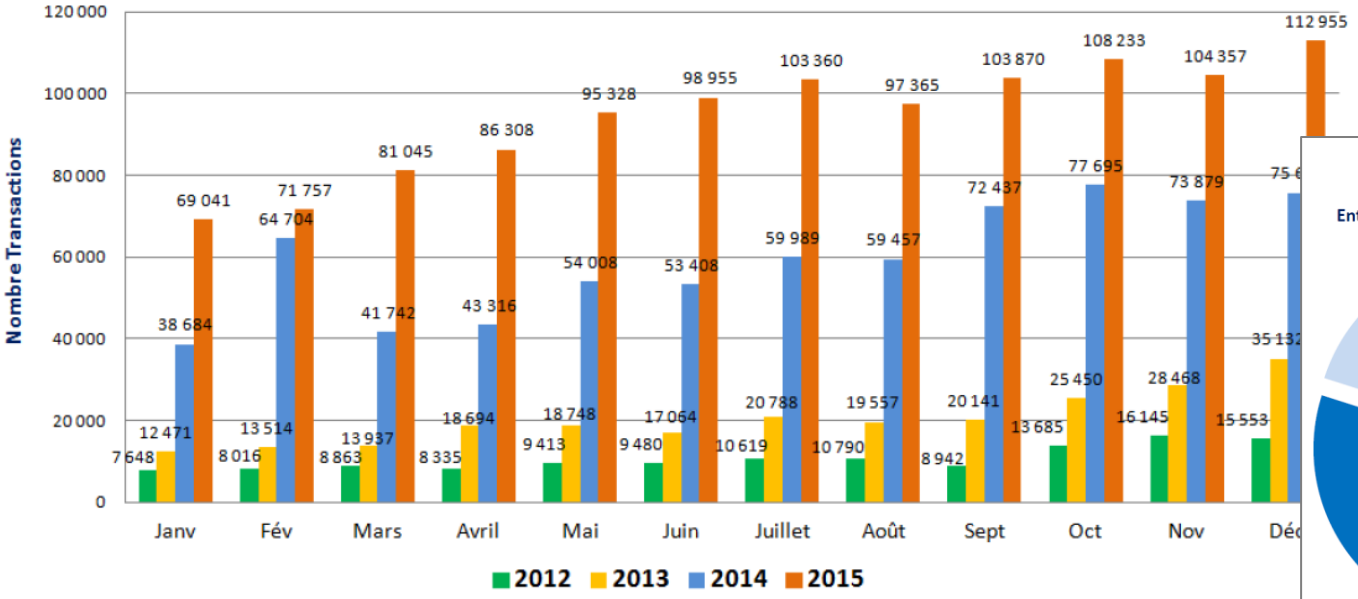

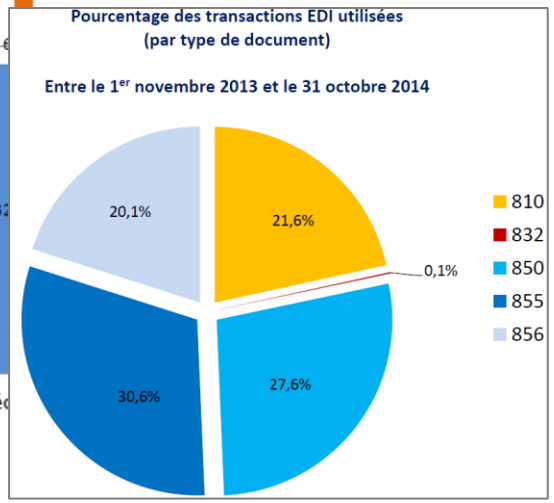

14 établissements actifs
25 fournisseurs actifs
(au 31 déc. 2012)

26 établissements actifs
34 fournisseurs actifs
(au 31 déc. 2013)

43 établissements actifs
40 fournisseurs actifs
(au 31 déc. 2014)

47 établissements actifs
43 fournisseurs actifs
(au 31 déc. 2015)

Source : InterTrade

Logistique d'approvisionnement

- But : réduire l'inefficience dans les chaînes logistiques externes et interne
- Moyens:
  - Définir les rôles et responsabilités de chacun
  - Prévisibilité de la demande
  - Qualité de l'information (erreurs, B/O, …)
  - Réduire la diversité des produits

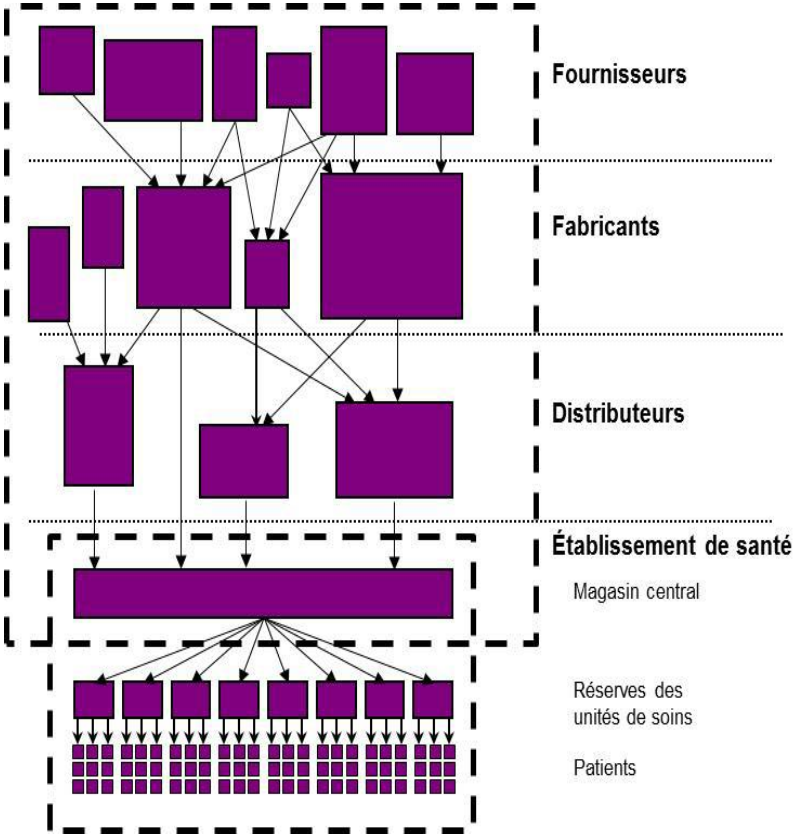

Mission de SigmaSanté

SigmaSanté, notre mission, vision et valeurs

MISSION

… est un organisme à but non lucratif représentatif des établissements des régions de Laval et de Montréal qui a pour **mission** **la gestion de l'approvisionnement en commun de produits et de services**.

VISION

… est reconnu comme une **référence dans le domaine de l'approvisionnement**, notamment pour son expertise et la qualité, la transparence et l'efficacité de ses processus.

Il soutient ses membres dans la définition de leurs besoins, favorise la participation afin de maximiser le pouvoir d'achat **tout en maintenant un environnement propice à la concurrence** afin de générer des économies d'échelles.

Il fait aussi la promotion des meilleures pratiques dans son domaine.

VALEURS

… adopte les valeurs de **confiance**, d'**équité**, d'**imputabilité** et de **respect** qui guident nos actions dans la conduite de nos affaires. Ces valeurs s'appliquent à l'ensemble de l'organisation dans ses relations avec les membres, les fournisseurs, de même qu'à l'interne entre collègues.

Familles de produit et services

FAMILLE	NO DOSSIER	DESCRIPTION DOSSIER
ALIMENTATION	36	Poisson , viande, volaille, boulangerie, boisson, produits laitiers, etc.
ÉQUIPEMENTS	2	Téléphonie, équipements médicaux
FONCTIONNEMENT, INSTALLATIONS MATÉRIELLES	17	sécurité, transport, gaz et combustibles, service de téléphonie, produits de déglaçage, traitement de l'eau, etc.
MANDAT D.G.S.P.	3	produits pour la santé publique (MSSS)
MATÉRIEL ADMINISTRATIF ET DE BUREAU	10	articles de bureau, papier, etc.
MATÉRIEL DE BUANDERIE-LINGERIE	4	Literie, lingerie, services de buanderie
MATÉRIEL DE CUISINE	3	Vaisselle, verrerie,produits jetables
MATÉRIEL DE LABORATOIRE	22	Produits divers de laboratoire
MATÉRIEL D'ENTRETIEN MÉNAGER	7	Produits et désinfectants, sacs, enlèvement des rebuts, lavage de vitres
MATÉRIEL MÉDICAL	39	fournitures et systèmes de soins
MÉDICAMENTS	4	médicaments et service de distribution
PRODUITS SANGUINS [LOI HÉMA-QUÉBEC]	2	Produits sanguins labiles et stables
SERVICES TECHNIQUES	9	matériel de plomberie, électrique, quincaillerie, ventilation, etc.
Total des 13 familles de produits	158	

Partage des rôles et responsabilités

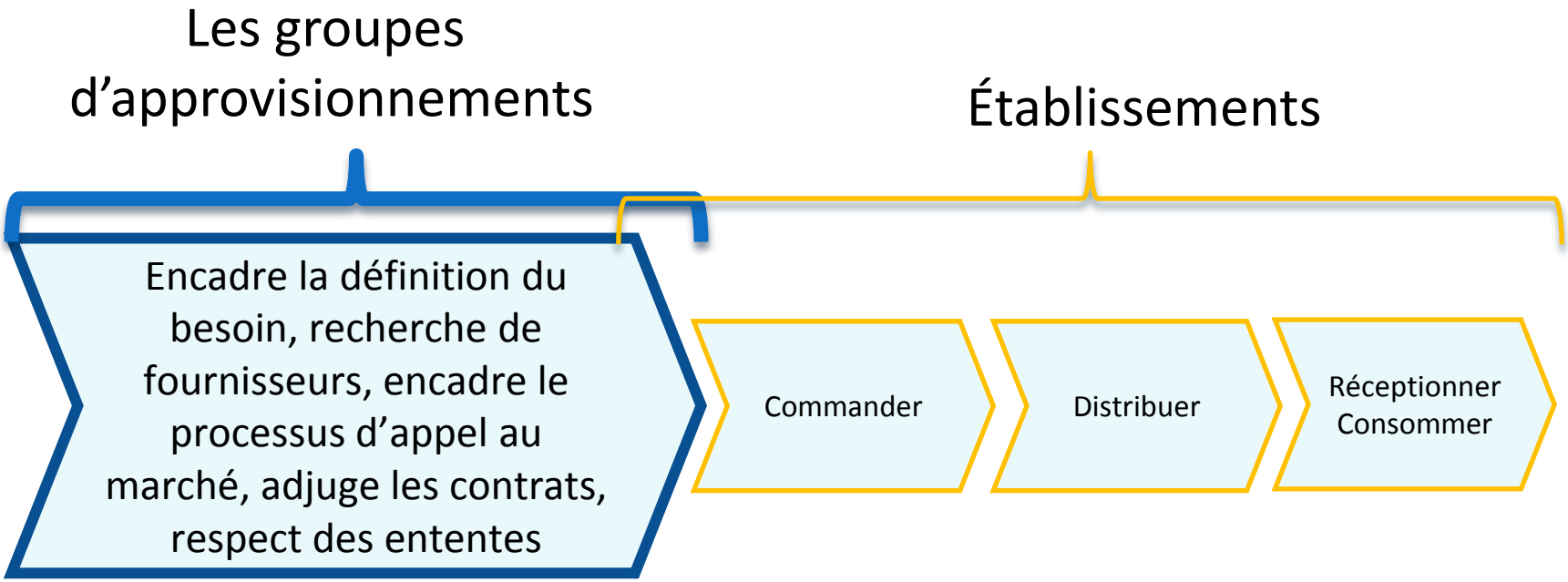

Le défi des prochaines années

Le défi des prochaines années

- Poursuivre la sensibilisation (dirigeants, approvisionneurs, utilisateurs, fournisseurs) aux règles d'approvisionnement du secteur public
- Accroître la participation
  - Mieux soutenir les utilisateurs dans la définition des besoins
  - Soutenir les établissements dans l'implantation de processus d'évaluation et de normalisation des produits
  - Assurer la relève et le développement des compétences
- Maintenir une concurrence adéquate et sécuriser les circuits d'approvisionnement
- Améliorer la qualité et l'efficacité de nos processus
  - Moderniser les outils
  - Évaluer la performance
  - Obtenir une certification des processus

Les attentes envers nos fournisseurs

- Adoptent les normes et standards de codification internationaux des produits (GS1)
- Adoptent un comportement éthique
- Respectent des exigences contractuelles
  - Qualité et conformité des produits et services;
  - Efficacité du processus de gestion des commandes
    - Adopte l'EDI afin de réduire les erreurs
  - Optimisent les flux de transport
    - Respecte les délais de livraison
    - Évite les ruptures de stocks

Faire affaire avec le réseau

- Les marchés publics
- Cadre normatif de la gestion contractuelle
  - Lois et règlements sur les marchés publics
  - Autres règlements
  - Directives de gestion contractuelle
  - Politiques de gestion contractuelle
  - Accords de libéralisation
  - Autres exigences
- Intégrité en matière de contrats publics
- Les contrats au gouvernement
- Système électronique d'appel d'offres
- Publications
- Extranet Marchés publics
- Formation
- Nous joindre

Vous êtes ici : Accueil > Faire affaire avec l'État > Cadre normatif de la gestion contractuelle > Lois et règlements sur les marchés publics

LOIS ET RÈGLEMENTS SUR LES MARCHÉS PUBLICS

- Loi
- Autres lois concernant les contrats publics
- Décrets

Les organismes publics utilisent les deniers publics pour acheter des biens, faire exécuter des travaux de construction et obtenir des services. Le gouvernement a donc mis en place un encadrement législatif et réglementaire visant à établir des normes relatives aux aspects importants du processus de gestion contractuelle ainsi qu'un encadrement administratif pour déterminer des règles internes en cette matière.

C'est la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) qui encadre les contrats des organismes publics visés à l'article 4 de celle-ci. Elle a également pour objet de déterminer certaines conditions des contrats qu'un organisme visé à l'article 7 de la LCOP peut conclure avec un contractant.

Cette loi s'applique aux marchés publics, aux contrats de partenariat public-privé et à tout autre contrat déterminé par règlement du gouvernement.

De cette loi découlent des règlements touchant uniquement les marchés publics qui comportent une dépense de fonds publics.

LOI

- Loi sur les contrats des organismes publics

CHERCHER

Agrandir le texte
Imprimer
Fil RSS

LIENS RAPIDES

- Annonces gouvernementales
- Cadre de gestion de l'Administration gouvernementale
- Emplois au gouvernement
- Équité salariale
- Lois, règlements et politiques
- Loi sur l'accès aux documents
- Publications
- Salle de presse
- Standards sur l'accessibilité du Web

GOUVERNEMENT OUVERT

- Les marchés publics
- Cadre normatif de la gestion contractuelle
- Intégrité en matière de contrats publics
- Les contrats au gouvernement
- Système électronique d'appel d'offres
- Publications
- Extranet Marchés publics
- Formation
  - Organismes publics
  - Entreprises
- Nous joindre

FORMATION POUR LES ENTREPRISES

Le Sous-secrétariat aux marchés publics a élaboré pour la formation des entreprises, des capsules d'information sur la gestion contractuelle au gouvernement du Québec. Ces capsules visent à aider les entreprises à mieux comprendre la gestion contractuelle gouvernementale et à les soutenir dans leur démarche pour obtenir un contrat avec le gouvernement. Elles ont pour thème :

- Les contrats au gouvernement
  - Volet 1- Information sur les contrats
  - Volet 2- Comment obtenir un contrat avec un organisme public
- L'attestation de Revenu Québec
- L'accès à l'égalité - Programme d'obligation contractuelle
- Le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics
- L'autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public ou d'un sous-contrat public

Pour avoir accès aux capsules d'information en ligne, veuillez remplir le formulaire de demande.

PÉRIODE DE QUESTIONS